

Le Relecq



Suivez-nous !



Ville Le Relecq-Kerhuon

LeRelecqKerhuon

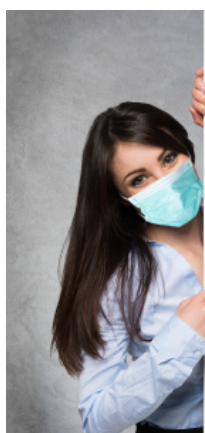
lerelecqkerhuon

N°539 - Vendredi 30 octobre 2020

www.lerelecqkerhuon.bzh

COVID19 - NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Retrouvez dans ce numéro l'ensemble des mesures
mises en places pour ce confinement



Tous engagés
contre la COVID-19 !

Téléchargez #TousAntiCovid



#Tous
AntiCovid

DISPONIBLE SUR
Google Play

Télécharger dans
l'App Store



Médecin de garde : le week-end et de nuit appeler le 15 en cas d'urgence.
 Infirmier(e)s : contactez votre cabinet habituel ou le plus proche de votre domicile.
 Pharmacie de garde : Samedi après-midi et lundi matin.
 nuit et jours fériés : composer le 3237
 Dépannage ERDF - Electricité : 09.726.750.29
 Dépannage GRDF - Gaz : 0.800.47.33.33
 Éclairage public : service technique - 02.98.28.61.46
 le week-end, élu de service.
 EAU DU PONANT, en cas de fuite d'eau : 02.29.00.78.78
 MARCHÉ HEBDOMADAIRE place de la Résistance :
 Traditionnel et Bio : le vendredi de 15h30 à 20h.
 Traditionnel : le samedi de 8h à 13h.
 Élu de service en cas d'urgence (en dehors des horaires d'ouverture mairie) :
 06.70.64.13.48



VIE MUNICIPALE

ETAT CIVIL - POPULATION

NAISSANCE : Daënys HINGANT.

MARIAGE : Samuel GALIC et Stéphanie JACOB.

DÉCÈS : Joseph CASTEL, 82 ans.

Dominique GRALL, 59 ans.

Annie BLANCHET, épouse LE FAOU, 63 ans.

VIE SCOLAIRE

Lundi 3 : Feuilleté chèvre et miel ou feuilleté à l'emmental / Axoa de veau - semoule bio / Banane bio ou pomme bio.

Mardi 4 : Salade club ou salade aux dés d'emmental / Sauté de porc à l'indienne - poêlée de carottes / Yaourt nature ou aux fruits bio.

Mercredi 5 : Pamplemousse / Escalope de dinde - ratatouille - boulgour / Emmental bio à la coupe / Beignet aux pommes.

Jeudi 6 : Salade de tomates et maïs ou betteraves bio aux segments de mandarines / Lasagnes de légumes / Clémentines ou kiwi bio.

Vendredi 7 : Carottes râpées bio ou panais bio / Filet de poisson - riz bio / Liégeois chocolat ou vanille.

MÉDIATHÈQUE
François Mitterrand

La médiathèque est fermée au public.
 La boîte de retour des documents reste ouverte.

PRÊT(S) À EMPORTER : Un service de retrait de documents sera mis en place dans les prochains jours. Connectez vous sur le site !

Renseignements : 02.29.00.52.75.
 mediatheque@mairie-relecq-kerhuon.fr
 http://mediatheque.mairie-relecq-kerhuon.fr
 Médiathèque François Mitterrand - Le Relecq-Kerhuon
 MédiathèqueLRK.

TRAVAUX

INSTALLATION DES ILLUMINATIONS DE NOËL :

- Vendredi 30 octobre de 8h à 17h, selon l'avancée des travaux et le positionnement de la nacelle, un rétrécissement de chaussée pourra être mis en place boulevard Gambetta.

- Du 2 au 6 novembre et du 9 au 10 novembre de 8h à 17h, selon l'avancée des travaux et le positionnement de la nacelle, un rétrécissement de chaussée pourra être mis en place rues Brizeux, Victor Hugo, de l'Hôtel de Ville, Lamartine, Jules Ferry, Abbé Letty et Danton ; boulevard Léopold Maissin et Place du 8 mai 1945.

- Les lundi 16 et mardi 17 novembre de 8h à 17h, la circulation de tous les véhicules, sauf riverains, sera interdite boulevard Gambetta de son intersection avec la rue Brizeux à son intersection avec la rue Amiral Zédé.

Une déviation sera mise en place par les rues Amiral Zédé, Général Leclerc et Vincent Jézéquel.

- Les lundi 23 et mardi 24 novembre de 8h à 17h, selon l'avancée des travaux et le positionnement de la nacelle, un rétrécissement de chaussée pourra être mis en place boulevard Gambetta.

- Mardi 1er décembre de 8h à 18h la circulation de tous les véhicules, sauf riverains, sera interdite rue de la Mairie, de son intersection avec la rue de l'Hôtel de Ville à son intersection avec la rue Traonouez. Une déviation sera mise en place par les rues Pierre de Fermat, Évariste Galois, Traonouez, de Keroumen et Le Reun.

- Le vendredi 4 décembre de 8h à 17h, selon l'avancée des travaux et le positionnement de la nacelle, un rétrécissement de chaussée pourra être mis en place rues Jules Ferry et Lamartine.

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE : Du lundi 2 au vendredi 6 novembre, la circulation de tous les véhicules sera interdite du 8 au 17 rue Lamennais.

TRAVAUX SUR CHAMBRE TÉLÉCOM : Le vendredi 6 novembre, un rétrécissement de chaussée sera mis en place dans l'emprise des travaux 14 boulevard Léopold Maissin.

La circulation de tous les véhicules se fera sur demi-chaussée et sera alternée.

La vitesse sera limitée et le dépassement sera interdit dans l'emprise des travaux.

TRAVAUX SUR LES BALCONS de la Résidence du Vieux Kerhorre : Entre le lundi 2 et le vendredi 4 novembre, selon l'avancée des travaux et le positionnement des engins, un rétrécissement de chaussée sera être mis en place à l'angle des rues de la Victoire et Brizeux.

Pendant cette même période, la circulation de tous les piétons sera interdite dans l'emprise des travaux aux abords de la Résidence du Vieux Kerhorre, à l'angle rues de la Victoire et Brizeux.

Appel à bénévoles :
Vous souhaitez apporter votre aide ?
Contactez la mairie au 02 98 28 61 34
ou au 02 98 28 30 00

DÉPLACEMENTS AUTORISÉS

Seuls les déplacements listés ci-dessous sont autorisés.

- ✓ Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- ✓ Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr), les livraisons à domicile et les retraits de commandes ;
- ✓ Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
- ✓ Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- ✓ Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- ✓ Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- ✓ Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- ✓ La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Des attestations permanentes sont en ligne pour les déplacements domicile travail et pour amener les enfants à l'école. Pour les autres motifs les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement.

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

ou sur l'application #TousAntiCovid

Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

Luttons ensemble contre la Covid-19



PERMANENCES

CLCV : Permanences juridiques au Centre Jacolot sur rendez-vous - 02.98.01.08.51.

RELAIS PARENTS ET ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM) - Centre Jean Jacolot - 02.98.28.29.41 : Mme Prémel-Cabic : - permanence téléphonique : mardi 8h30-12h, mercredi 13h30-16h30, vendredi 8h30-12h30 - accueil sur rendez-vous : lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin et mardi après-midi.

ARCHIPEL AIDE A DOMICILE 11 bis rue Le Reun : 02.98.28.33.88 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h, l'après midi sur RV.

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS) - 12 rue Brizeux - 02.98.28.28.99 : Assistantes sociales, Conseillers d'accès aux droits, Protection Maternelle Infantile (PMI), Massages bébés. Mardi et jeudi : 9h-12h et 13h30-17h, mercredi : 9h-12h. En cas d'urgence : CDAS St Marc : 02.29.61.29.29.

ESPACE JEUNES Kergaret - 02.98.28.01.92 : Point Information Jeunesse : Mardi : 16h45-18h30, Mercredi : 10h-12h et 15h-18h30, Jeudi : 16h30-18h30 et sur rendez vous de 14h à 16h30, Vendredi : 16h45-18h30, Samedi : 14h-18h.

SERVICE EMPLOI - Mairie - 02.98.28.61.44 : ouvert le matin de 8h30/12h, et lundi, mardi et jeudi 13h30/17h30 - Mme Delanoë sur rendez-vous.

LES PAPILLONS BLANCS - 5 Rue Yves le Maout - 02.98.01.22.66. Accueil téléphonique et physique sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 accueil@papillonsblancs29.fr www.papillonsblancs29.fr

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30.

Permanence État Civil : le samedi de 9h à 12h.

Standard/Accueil	02.98.28.14.18
Secrétariat du Maire/Secrétariat Général	02.98.28.61.35
Cabinet du Maire	02.98.28.30.00
État Civil	02.98.28.28.78
Élections	02.98.28.28.77
Urbanisme	02.98.28.61.43
Services Techniques	02.98.28.61.46
Comptabilité	02.98.28.61.39
Éducation, enfance, jeunesse, cantine	02.98.28.38.38
Service Emploi	02.98.28.61.44
Communication	02 98 28 61 30
Gestion des Salles	02.98.28.14.18
Culture	02.98.28.61.31
Sport	02.98.28.47.47
Police Municipale	02.98.28.61.42
Solidarité/CCAS/ Logement	02.98.28.44.96
SSIAD	02.98.28.38.29



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

VIE ASSOCIATIVE - SAISON CULTURELLE

**En raison de la fermeture des ERP et des salles sportives,
les activités des associations sont suspendues :
assemblées générales, entraînements et compétitions sportives ...**

**Les rendez-vous culturels des associations et de la saison culturelle de la Ville sont annulés :
Ciné miroir, Cabaret Kerhorre, spectacle «Désaccord parfait» et tous les rendez-vous de novembre.**

MESURES NATIONALES

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Martinique, en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum. Le Gouvernement en a précisé les contours le 29 octobre 2020.

Education

- Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.
- La prise en charge périscolaire (garderie, restauration scolaire) est également maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médico-éducatifs.
- Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation.

Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques. L'accès aux bibliothèques universitaires est possible mais uniquement sur rendez-vous. Les restaurants universitaires ne pourront que faire de la vente à emporter.

Personnes âgées

Afin de lutter contre la solitude des aînés les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières.

Travail

- Le télétravail est obligatoire à 100 % partout où il est possible.

Cependant, contrairement au confinement de mars le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les usines et les exploitations agricoles peuvent poursuivre leur activité.

- Les bureaux de poste et les guichets de service publics restent également ouverts.

Commerces et établissements recevant du public (ERP)

- Les commerces et établissements recevant du public (ERP) non essentiels seront fermés pendant le confinement. L'ensemble des secteurs faisant l'objet de fermetures administratives bénéficieront d'aide allant jusqu'à 10 000 euros via le fonds de solidarité. La cellule de continuité économique a été réactivée, le dispositif d'activité partielle est étendu jusqu'au 31 décembre 2020 et les prêts garantis par l'Etat sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021. Des dispositifs de prise en charge des loyers pour les PME seront prochainement présentés.

- En miroir, contrairement au mois de mars un certain nombre d'activités sont maintenues en particulier les services publics, notamment de guichet, les commerces de gros, les marchés alimentaires et évidemment les laboratoires d'analyse. Les parcs, jardins, plages et plans d'eau restent également accessibles. La pratique des sports nautique est toutefois interdite.

Marchés

Les marchés hebdomadaires sont maintenus.

Lieux de culte

- Les lieux de culte resteront ouverts
- Les cérémonies funéraires sont maintenues dans la limite de 30 personnes
- Les mariages avec un maximum de 6 personnes.
- Les cimetières ne fermeront pas pendant le confinement.

Déplacements internationaux

- Si les frontières avec l'Union Européenne restent ouvertes, sauf exception les frontières extérieures sont fermées. Les Français de l'étranger restent bien sûr libres de regagner le territoire national.
- Un test négatif de moins de 72h est obligatoire pour entrer sur le territoire. Par ailleurs dans les ports et les aéroports des tests rapides seront déployés pour toutes les arrivées.